



EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
POUR L'ACCES AU GRADE PRINCIPAL D'INGENIEUR D'ETAT

SESSION DU 30 DECEMBRE 2015
DUREE : 4 H

OPTION : AGRICULTURE
CCEF : 5

I) QUESTIONS OBLIGATOIRES (14 points)

1) Définir les termes suivants : (2 pts)

- Point de flétrissement permanent
- Réserve utile facilement utilisable
- Irrigation
- capacité de rétention maximale

2) Quelles sont les conditions pédoclimatiques qui peuvent affecter la production ? (2 pts).

3) Définir ce qu'est le mulch ou le mulching.

Donner les effets positifs et négatifs de cette technique. (2 pts)

4) Quelle est la différence entre la taille de rajeunissement et la taille de régénération chez l'olivier? (1,5 pts)

5) Quel est le rôle physique et chimique des engrais verts dans le sols ? (2 pts)

6) Qu'est ce que le travail du sol ?

Et quels sont ses objectifs? (2 pts)

7) Donner des exemples d'appareils à socs, à dents et à disques? (1 pts)

8) Classer les façons culturales suivantes par ordre croissant de profondeur de travail du sol : (1,5 pts)

- Hersage
- Labour
- Sous-solage
- Décompactage
- Déchaumage
- Pseudo-labour

II) Sujets de synthèses (Traiter un sujet au choix) (6 points)

Sujet 1 :

Un des nadirs des habous adresse un courrier à l'administration centrale dans lequel il expose son désir de créer pour la première fois, une plantation d'olive sur une parcelle de 10 Ha et souhaite qu'on lui accordera le budget nécessaire pour l'année budgétaire suivante afin de mettre à terme son projet tout en avançant les raisons suivantes :

- Terrain argileux peu accidenté ;**
- Pluviométrie annuelle de 350 mm ;**
- Terrain accessible situé à 25 km du siège de la nédharat ;**
- Rentabilité assurée selon les projets dans la zone ;**
- Existence d'huilerie dans la région.**

Avant de se décider, votre chef vous demande de préparer une étude minutieuse sur ce dossier en la renforçant par toutes les recommandations susceptibles d'accorder ou de refuser la demande du nadir./.

Sujet 2 :

En application des orientations du ministère vis-à-vis de l'exploitation des terrains agricoles habous conformément au code des habous, et en tant qu'Ingénieur Agronome, on vous demande de rédiger une note qui sera adressée aux nadirs des habous englobant les instructions et consignes à mettre en exécution pour une bonne gestion du patrimoine agricole habous./.